

*Date de dépôt : 8 mai 2019*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de Mme Nicole Valiquer Grecuccio :  
Le pourcentage de femmes cadres répond-il à l'objectif affiché par  
le Conseil d'Etat dans son programme de législature ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 10 avril 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Le programme de législature 2018-2023 du Conseil d'Etat a inscrit comme objectif sous le volet Innovation dans le chapitre 3.3. Transformer la politique des ressources humaines de l'Etat de Genève : « promouvoir l'égalité hommes-femmes en fixant comme objectif un taux de 40% de femmes cadres d'ici 2023 ».*

*Cet objectif est à saluer.*

*Mes questions sont les suivantes : Le Conseil d'Etat peut-il nous dire combien de femmes ont été engagées depuis juin 2018 sur le nombre de cadres engagés et fournir une statistique par département ? Peut-il également nous informer sur les mesures prioritaires définies d'ici 2023 pour réaliser cet objectif de 40% de femmes cadres d'ici 2030 ?*

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

Le Conseil d'Etat a fixé comme priorité pour cette législature la mise en œuvre du plan d'action de l'égalité au sein de l'administration cantonale, initié en 2015 et prolongé en décembre 2018. Ce plan d'action comprend cinq objectifs, dont notamment celui de promouvoir une représentation équilibrée des femmes et des hommes aux postes d'encadrement et dans les commissions officielles.

Plusieurs mesures ont été développées en vue de l'atteinte de cet objectif, touchant aussi bien le recrutement, la formation, la parentalité et la conciliation des vies ou encore la prévention du harcèlement sexuel. Parmi ces mesures peuvent par exemple être mentionnées :

- inscrire l'encouragement des candidatures du sexe sous-représenté dans les bases réglementaires et les directives internes;
- proposer en principe les postes de cadre supérieur-e au taux d'activité entre 80% et 100%;
- développer l'offre de formations spécifiques pour les femmes cadres souhaitant faire carrière;
- créer un réseau des femmes cadres de l'administration, dont la tâche serait de développer un mentorat pour les femmes souhaitant faire carrière;
- communiquer sur les mesures existantes de conciliation des vies, telles que le job sharing ou le télétravail;
- renforcer la sensibilisation sur le sexisme et sur le harcèlement sexuel au travail et communiquer sur les procédures en lien;
- promouvoir le langage épïcène et la communication inclusive.

En mettant en œuvre ce plan d'action durant la présente législature et en assurant un contrôle via des indicateurs chiffrés, le Conseil d'Etat se donne les moyens d'atteindre l'objectif qu'il s'est fixé de 40% de femmes cadres supérieures et entend promouvoir concrètement l'égalité entre femmes et hommes au sein de l'administration cantonale.

Le tableau ci-après présente les engagements de cadres supérieurs du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 30 mars 2019 et démontre, même si statistiquement la période est courte, de la nécessité de la poursuite des efforts de notre Conseil dans la bonne mise en application de ce plan d'action.

Dept.	du 01.06 au 31.03.2019		Grand Total
	Femmes	Hommes	
Département présidentiel	1	1	2
Département des finances et des ressources humaines	3	3	6
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse	4	3	7
Département du territoire	0	3	3
Département des infrastructures	1	3	4
Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé	1	4	5
Département de la cohésion sociale	0	2	2
Département du développement économique	0	0	0
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>19</b>	<b>29</b>
	<b>34%</b>	<b>66%</b>	<b>100%</b>

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Antonio HODGERS